

18

L'acceptation de l'ours dans les espaces pyrénéens : *débats, doutes et perspectives*

Farid Benhammou

Docteur d'Agro Paris Tech, Géographe de l'environnement

Quelques termes comme acceptation, réintroduction et renforcement doivent être précisés en préalable. L'acceptation signifie une tolérance volontaire ou passive alors que l'appropriation, terme plus fort, signifie une liaison intime entre une société qui considère, ici un animal, comme partie intégrante et consubstantielle de son patrimoine, son identité. Réintroduction et renforcement ne sont pas non plus synonymes. Le renforcement concerne une situation où l'espèce est encore présente. Une réintroduction concerne le lâcher dans un territoire inoccupé depuis plus ou moins longtemps. Dans les Pyrénées, il s'agissait d'un renforcement à l'échelle régionale et d'une réintroduction à l'échelle locale. Par commodité, et certes, léger abus de langage, nous emploierons les deux termes de façon interchangeable. L'objectif est de dresser un bilan de la dimension politique de la réintroduction de l'ours dans les Pyrénées. Comment a-t-elle été perçue et acceptée ? Dans un premier temps nous aborderons l'histoire de la réintroduction et la protection de l'ours pour ensuite voir l'acceptation avec ses freins et ses accélérations. Nous terminerons enfin sur les perspectives actuelles.

benhammou@engref.fr



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
RHÔNE-ALPES

Colloque à Lyon les 10 et 11 février 2012

LES RÉINTRODUCTIONS Un atout pour restaurer les écosystèmes ?

Histoire de la réintroduction de l'ours dans les Pyrénées

L'idée de protection de l'ours, émergeant dans la première moitié du 20^{ème} siècle, précède l'idée de réintroduction. Le naturaliste Edouard Bourdelle l'évoque dès 1937. En 1954, le chasseur et médecin grenoblois Couturier évoque les dangers pesant sur les populations d'ours tout en essayant d'évaluer leur effectif. Outre la dégradation des milieux, la chasse a contribué à réduire ses populations, étant une cause certaine de sa disparition (Figure 1) (Dendaletche et Camarra, 1979). Les premières mentions de réintroduction sont faites au colloque de Seix (Ariège) en 1987 où divers acteurs se rendent compte que la population pyrénéenne autochtone est en danger de disparition. Malgré toutes les tentatives de conservation, la réintroduction semble inévitable. Pourtant, c'est dans le Vercors que la concrétisation semble proche (Erome et Michelot, 1990). Le projet de réintroduction est transporté dans les Alpes pour également envoyer un message aux Pyrénéens et susciter des réactions.



Figure 1
Photo d'un trophée de chasse, une des causes de disparition de l'ours (Etsaut, 1951 ; Buvette des Alpes)

La population d'ours ne cesse de régresser au cours de l'histoire. Jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle l'ours est présent à peu près partout dans la chaîne pyrénéenne puis la population se scinde et en 1990 il ne restait qu'une dizaine d'individus en Béarn et quelques populations erratiques composées de vieux mâles dans les Pyrénées centrales (Figure 2).

Les blocages apparaissent concomitamment aux volontés précoces de réintroduction de l'ours. Des associations comme le Fiep Groupe Ours ou la SEPANSO, ou encore l'ONC (Office National de la Chasse) essaie de développer des actions en faveur de l'ours. Le Fiep met en place une compensation des préjudices liés à l'ours et l'ONC élabore un protocole scientifique de suivi afin de mieux connaître l'espèce. Cependant, les chasseurs et les éleveurs entretiennent une tension. Dans les années 1970-80, des projets d'aménagements du territoire nuisent au milieu de l'ours en favorisant la pénétration du milieu, ce

La régression de la population d'ours dans les pyrénées

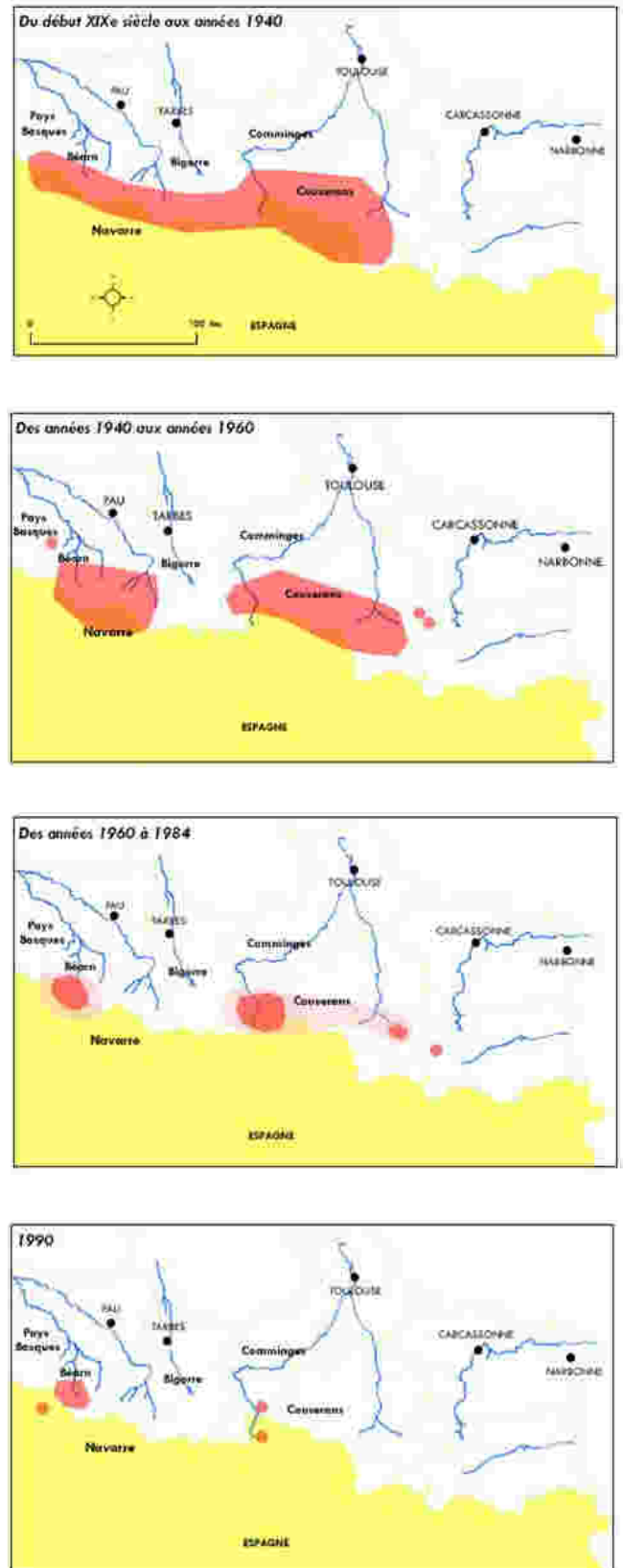


Figure 2
Evolution de la population d'ours dans les Pyrénées du 19^{ème} siècle à la fin du 20^{ème} siècle (Benhammou, 2007)

qui accroît les risques d'élimination par les chasseurs et les dérangements nocifs à l'élevage des oursons.

L'opposition à l'ours n'est pas seulement locale, elle intervient à toutes les échelles. La première opposition à l'ours se situe à l'intérieur même de l'Etat, par le biais d'oppositions entre les administrations agricoles et les administrations environnementales. Le ministère de l'environnement est récent, datant de 1971, alors que le ministère de l'agriculture date du 19^{ème} siècle et son implantation territoriale est bien meilleure. Par conséquent, il réussit mieux à contrecarrer les projets du ministère de l'environnement tout en relayant sur le terrain l'opposition à l'ours. A l'échelle locale, des voix favorables à cette réintroduction existent, mais elles sont difficilement audibles. Dans le Béarn, les opposants historiques à l'ours ont effectué une manœuvre stratégique. En effet, de hauts fonctionnaires du ministère de l'agriculture, aidés d'un enseignant-chercheur de l'Institut d'Agrono-

mie de Paris, recadrent leur discours et leur mobilisation. Ils n'adoptent plus une opposition frontale, mais au contraire un discours de développement durable. Les anciens opposants, comme Jean Lasalle, se réapproprient un discours bien-disant de concertation au sein de l'IPHB (Institution Patrimoniale du Haut-Béarn) : favoriser le contrat plutôt que la contrainte, discuter, concerter, échanger. Malheureusement, ceux qui doivent occuper la fonction d'arbitrage dans cette concertation sont d'anciens opposants qui accaparent la gestion de l'organisme tout en accélérant la mise en place d'aménagements en montagne et en gelant les actions de protection de l'ours. Dans un premier temps, aucune association n'y siège pour défendre les intérêts environnementaux. Les pouvoirs publics lâchent prise sur le dossier ours. Ainsi, dans le Béarn, où les derniers ours survivent, c'est-à-dire là où il fallait réintroduire, la situation est durablement bloquée (Benhammou et Mermet, 2003).

Une acceptation entre frein et accélération

Après coup, deux associations, le FIEP et la SEPANSO, s'intègrent à cette institution pour essayer de limiter les impacts des aménagements. Mais l'IPHB met en avant ces associations pour maintenir une façade environnementale et justifier l'allocation des millions d'euros de subventions publiques, en provenance notamment de crédits dédiés à la protection de l'environnement. Cependant, en 2004 ces organisations prennent leurs distances en voyant bien que beaucoup de paroles sont dites, notamment par Jean Lassalle, mais peu d'actions concernent effectivement la protection de l'ours. Stratégiquement, d'autres acteurs d'environnement¹ essaient de déporter le dossier sur des terres où cette acceptation, sans être totalement unanime, pouvait avoir un meilleur ancrage, notamment du fait d'un élu de Haute-Garonne montagnarde, André Rigoni, maire de Melles. Le naturaliste Michel Clouet, co-fondateur de l'association Artus, y possède une maison et sympathise avec ce maire très sensible à un projet d'éco-développement autour du sauvetage de l'ours : « Si les Béarnais avaient voulu le renforcement ça ne se serait pas passé ici, mais les béarnais n'aimaient pas leurs ours ». Une concurrence se met alors en place entre le Béarn et les Pyrénées centrales. André Rigoni veut faire de l'ours un agent développeur, car les zones concernées sont économiquement sinistrées. Cette convergence d'intérêts avec l'association Artus, de retour dans les Pyrénées après des espoirs déçus dans le Vercors en 1990, contribue au montage d'un projet autour d'une montagne sauvage de l'ours et donne l'association ADET - Pays de l'ours, Association pour le développement économique et touristique du Pays de l'ours, qui met ultérieurement la notion de développement durable dans son intitulé.

Une des premières actions pour relancer la réintroduction consiste à se rapprocher des chasseurs, opposants historiques à la protection de l'ours. A la tête de la fédération de Haute-Garonne, un chasseur influent, Pierre Fuziès, également président de la fédération régionale des chasseurs, a compris qu'il y avait un intérêt à soutenir cette réintroduction. Il sent une occasion favorable de présenter les chasseurs en gestionnaires, de ne pas avoir de contraintes et de redorer l'image des chasseurs. Des études de faisabilité ont été effectuées par Artus et Jean-Michel Parde (1993?), abordant les aspects biologiques, mais également sociaux et économiques. Une concertation est menée, non sans oppositions ponctuelles, mais celle-ci est peu vivace tant que l'espèce n'est pas là. L'ours a disparu et le monde agricole gère d'autres problèmes notamment en termes de maladie du bétail. L'hostilité la plus forte vient du Val d'Aran, côté espagnol, mais elle n'empêche pas la signature d'une convention en 1993 entre Michel Barnier, ministre de l'Environnement, André Rigoni, maire de Melles et Jean-Louis Idiart, député du Comminges (Figure 3). Ce député, pro-ours à l'époque, s'aligne plus tard sur des positions anti-ours.



Figure 3

Signature de la charte pour la réintroduction de l'ours
(Pays de l'ours – ADET in Benhammou 2007)

¹ Un acteur d'environnement est un individu, groupe, institution qui œuvre effectivement à la protection de l'environnement et qui ne se limite pas à un discours. L'IPHB est l'archétype du faux-acteur d'environnement.

Trois ours provenant de Slovénie sont réintroduits en 1996 et 1997 : deux femelles qui se sont avérées gestantes, puis un mâle, Pyros. De ce fait, l'état de conservation de l'ours change, il est temporairement sauvé. En parallèle, dans la zone Béarnaise où il décline, il reste 5 ou 6 ours dans les années 1990, dont une seule femelle, la fameuse Cannelle. A l'opposé, la population ursine est relancée dans les Pyrénées centrales. Au bout de quelques années, elle passe de 3 à 7, puis à une petite douzaine. Ces ours sont extrêmement mobiles et profitent de la vacuité du territoire. Un d'entre eux, Néré, va même jusque dans la zone des ours autochtones (Figure 4) se reproduire avec Cannelle pour faire un métis surnommé Cannelito.

A l'échelle des Pyrénées, la situation est alors devenue meilleure. En revanche, à l'échelle du Béarn, elle reste complètement bloquée. Il y a régulièrement eu des rumeurs de lâchers d'ours étrangers, en particulier lors des épisodes d'ours peu farouche. Dans les années 1990, une ourse a un comportement étrange, se fait voir souvent en plein jour. Plus tard, en 1997, quand le cadavre d'une ourse tuée en 1994 est retrouvée, certaines personnes, comme Jean Lassalle, font croire que cet animal est un clandestin (Le Monde, 28 février 1997) alors qu'il s'agit bien d'un ours génétiquement pyrénéen. Avec la réintroduction dans les Pyrénées centrales, une rhétorique de type xénophobe des opposants à l'ours émerge à nouveau, tout en idéalisant l'ours pyrénéen. Ils décrivent la souche locale comme ayant une robe plus

claire, la taille inférieure, le poids moindre, un régime végétarien, et donc plus parfait que l'ours slovène qui est sensé selon eux être sombre, d'une taille immense, d'un poids énorme et prédateur d'ovins spécialisé (AD-DIP, 2001). Soudainement, l'ours Pyrénéen est accepté alors que l'ours Slovène, cet étranger, se trouve refusé. Les différences génétiques et biologiques entre les deux catégories membres de la même espèce sont très faibles.

Ensuite, l'IPHB a représenté un faux espoir, car elle était censée consulter tous les acteurs. Le principe de cette institution est séduisant sur le plan de la cogestion et de la démarche patrimoniale qui est enseignée mais, il y a énormément de biais. Les dirigeants de l'IPHB vont ainsi jusqu'à proposer une réintroduction en 1996, date des lâchers en Pyrénées centrales. Les protecteurs jouent la concurrence et cela semble porter ses fruits, les opposants d'hier voulant effectuer une réintroduction, mais avec des ours Croates, car les ours Slovènes ont mauvaise réputation, bien qu'ils fassent partie de la même population. L'institution et le ministère de l'Environnement n'arrivent pas à s'entendre en raison de la faiblesse du dispositif de protection territoriale, Natura 2000, qui n'est pas accepté en Béarn. Mais, ce projet mort-né crée des tensions car l'IPHB n'est pas un système où les points de vue sont équilibrés : vu comme le projet est présenté, les chasseurs la quittent, suivis des éleveurs radicaux. L'IPHB ne se donne pas les moyens pour travailler à une vraie acceptation de l'ours mais se contente d'une façade

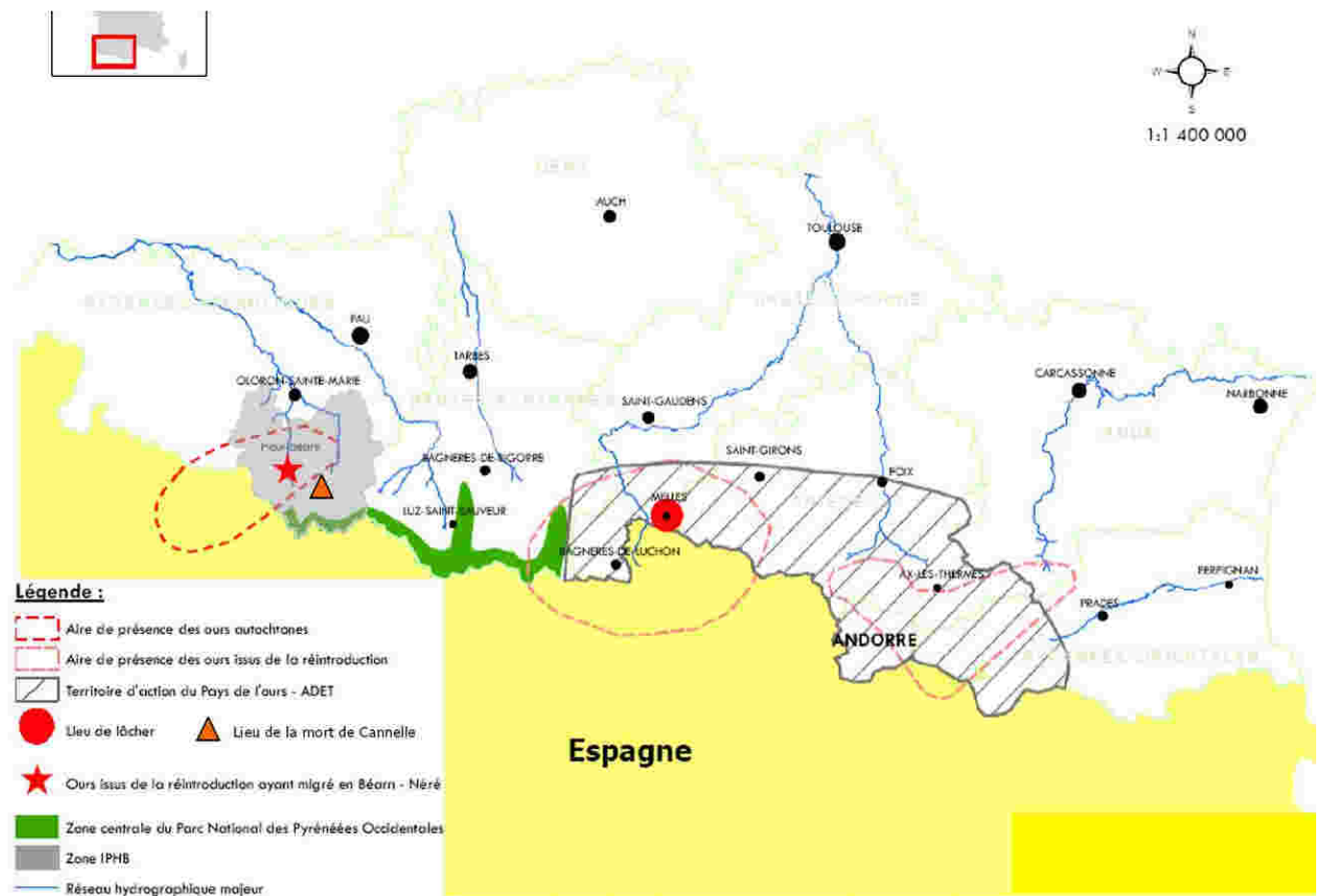


Figure 4 Sauvetage temporaire de l'ours avec une réintroduction vers Melle (Benhammou, 2007)

superficielle d'action pour l'ours, le gros de son budget étant consacré au pastoralisme et à ses frais de fonctionnement. Sur la Figure 5, la stratégie de maquillage de l'échec de la protection de l'ours en Béarn est présentée. Un audit, commandé par l'IPHB à un bureau d'étude proche du concepteur de l'Institution, présente deux courbes : celle de la population d'ours, selon les scientifiques, puis celle selon l'IPHB et les populations locales qui trouvent qu'il y en a un peu plus, selon le « bon sens valléen ». Deux discours qui n'ont pas les mêmes bases et la même valeur sont mis sur le même plan (Mermet et Benhammou, 2005). Même si le procédé est grossier, les concepteurs du document précisent « Les courbes ne sont pas réalisées à partir de données scientifiques », ce qui est vrai pour la seconde, mais potentiellement faux pour la première (Figure 5).

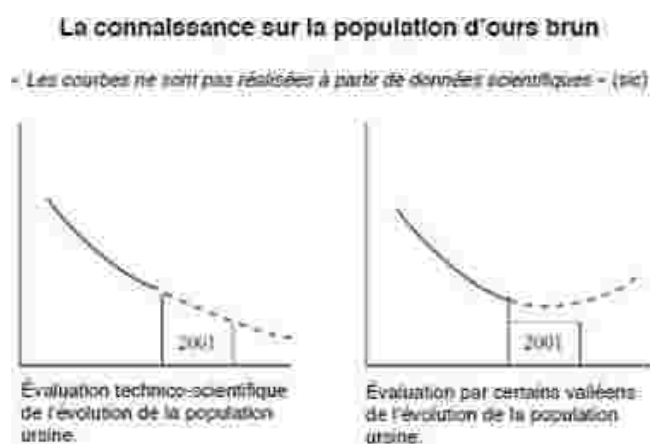


Figure 5

Deux courbes de l'évolution de la population d'ours selon les scientifiques à gauche et selon certains habitants à droite (Source: A2D et RCT, 2001 in Mermet et Benhammou, 2005)

Un travail fondé sur d'autres bases idéologiques est effectué par Pays de l'ours-ADET, qui va à la rencontre des acteurs du tourisme, du commerce, de l'artisanat, voire même du pastoralisme. La structure a l'audace de faire les premiers sondages sérieux sur la protection et la réintroduction de l'ours. Un sondage est certes critiquable mais c'est aussi à double tranchant. Ces sondages se sont avérés toujours favorables à l'ours, y compris dans les zones pyrénéennes et dans les zones montagnardes, aussi bien au sujet de l'appartenance au patrimoine, l'image valorisante ou même les projets de réintroduction. Le premier sondage est réalisé en 2003.

En 2004, Cannelle se fait tuer. C'est un vrai électrochoc. Les opposants qui ont commencé à se structurer efficacement à l'échelle de la chaîne pyrénéenne dans les années 2000 perdent de l'importance et de l'influence. Ce choc, qui relève de l'événement géopolitique, réveille la société civile pyrénéenne et environ 2000 personnes défilent devant le siège de l'IPHB (Figure 6). Ils montrent qu'il y a certes des Pyrénéens opposés à l'ours, mais aussi des Pyrénéens qui sont favorables à l'ours.

Pays de l'ours-ADET fait un nouveau sondage en 2005. Les résultats sont encore meilleurs, avec 84% d'avis favorables au maintien d'une population d'ours et même 77% favorables à la réintroduction. Dans certaines zones, notamment en Ariège, l'enthousiasme est moindre, cependant 62 % des avis sont favorables à la réintroduction dans la zone montagnarde. Pourtant, paradoxalement, l'annonce de réintroduction dans ces zones a un effet contre productif. Un concours de circonstances en parallèle à des difficultés socio-économiques chez les éleveurs, provoque une résistance anti-ours vive. Cela coïncide notamment avec la mise en place d'une nouvelle politique agricole commune qui modifie et complexifie l'attribution des aides.

Malgré tout, la réintroduction a lieu l'été 2006, et s'avère un amplificateur de la voix des anti-ours qui déclinaient depuis la mort de Cannelle. Auparavant, en avril 2006, une manifestation est marquée par de fortes violences et des dégradations matérielles à Arbas, siège de l'association Pays de l'ours – ADET. Cette manifestation, donnant lieu à des poursuites judiciaires d'éleveurs, est organisée, soutenue et financée par des élus locaux qui ne sont pas inquiétés par la justice. Pourtant, les comportements radicaux de certains éleveurs peuvent s'expliquer. Sur le terrain, il ne faut pas sous-estimer leurs difficultés à vivre et joindre les deux bouts, étant écrasés par la précarité du modèle économique pastoral et la politique agricole commune. Néanmoins, des acteurs représentants agricoles ou politiques, instrumentalisent la problématique de l'ours et mettent de l'huile sur le feu. Malgré cela, le sondage de 2008 reste favorable à l'ours, y compris dans les zones de montagne sauf dans certains territoires tels que l'Ariège. Les acteurs agro-politiques opposent une idéalisation de la vie pastorale à une opposition stricte de l'ours, comme si les problèmes de la profession agricole se limitaient à cela. Dans les rassemblements des éleveurs aux profils hétéroclites rassemblés par l'ours, il n'est quasi pas questions de mobilisation pour l'installation de jeunes agriculteurs, des difficultés d'accès au foncier, des maladies, des problèmes de rentabilité et de viabilité. Tous ces problèmes complexes sont en effet bien plus difficiles à appréhender que l'opposition à l'ours, simpliste et fédératrice.



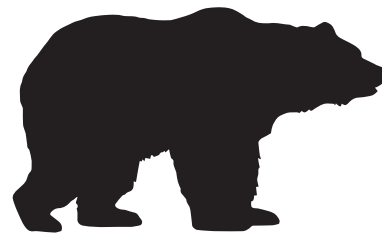
Figure 6 Manifestation de population favorable à l'ours devant l'IPHB (photo L, Nédélec)

Perspectives actuelles

Pour terminer, des signes d'espoir et d'inquiétude se dégagent. Il faut toujours prendre en compte les aléas politiques, le projet du gouvernement de poursuivre la réintroduction de 2011 en Béarn est un bel exemple. Officiellement, il a échoué à cause de la sécheresse alors que les Pyrénées-Atlantiques ont été la région la plus arrosée de France. Le Béarn est dans une situation géopolitique bloquée au niveau de l'ours, c'est pour cela que lorsque la ministre annonce l'introduction d'ours en Béarn, décidée aussi vite, cela avait peu de chance d'aboutir et le résultat d'échec de la réintroduction n'est pas surprenant.

Il existe aussi des initiatives de terrain, comme le travail inscrit dans la durée et dans les territoires de Pays de l'ours – ADET. Cette structure, avec des moyens dérisoires, a fait davantage pour l'ours que de grosses ONG internationales, des institutions et des administrations réunies. Son travail est un ancrage minutieux de la protection de l'ours auprès du plus grand nombre d'acteurs locaux possibles. Ferus et l'association pyrénéenne Altair développent « parole d'ours », une rencontre entre de militants pro-ours et des habitants des zones à ours. Mais ces initiatives sont aussi à évaluer et renouveler, à l'image du « broutard du pays de l'ours » qui n'a pas décollé, notamment en raison des difficultés d'organisation des éleveurs pragmatiques. Dans l'ensemble, il n'y a pas un activisme généralisé au sujet de l'ours, mais plutôt une pente de neutralité bienveillante très répandue dans les Pyrénées. Des opposants radicaux organisés existent, tout comme des partisans militant énergiquement. Il existe aussi des personnes plutôt favorables à l'ours et qui sont sensibles aux différents arguments, des uns et des autres. Or, comme dans un siège militaire, le groupe qui est dans la posture défensive a un avantage, c'est le cas des anti-ours, qui ont en outre la majorité de la classe politique locale avec eux. Il s'agit de réfléchir à ce niveau. Le problème de la chasse peut être à la fois un allier et une contrainte dans la protection de l'ours au regard du décalage des discours des chasseurs dans le temps, du local aux fédérations et entre les fédérations. L'attachement des Pyrénéens à l'ours est fort, une parole pluraliste est nécessaire, même si elle ne fait pas plaisir à tout le monde.

Pour comprendre ce phénomène d'acceptation de l'ours, il faut réfléchir en termes de jeu d'échec. Au niveau local, national voire international, les choses ne sont pas simples. L'acceptation ne va pas se jouer au même niveau à l'échelle d'une exploitation touchée par l'ours ou d'une exploitation qui n'est pas touchée, ou bien à l'échelle d'une commune, d'une vallée ou d'un département. De plus, ces dossiers des grands prédateurs sont fiévreux, avec des moments d'accalmie et des choses positives, et des moments de graves crises qui émergent brutalement, ils sont donc compliqués à gérer pour les pouvoirs publics. Les autorités renouvelées en 2012 semblent paradoxalement dans la continuité de l'attentisme de l'administration précédente. Elles vont même plus loin début 2013, face à l'initiative de Pays de l'ours – ADET de les mettre devant le fait accompli en annonçant des lâchers imminents. Puis la ministre de l'Ecologie Delphine Batho décide purement et simplement de geler le programme de réintroduction. Enfin, une décision claire est prise, probablement pas dans le sens des protecteurs de l'ours,



Il existe un attachement ancien à l'ours mais aussi une haine très récente alors qu'il y a toujours eu une opposition diffuse et modérée. Il faut écouter les hostilités, certaines sont complètement infondées avec des arrière-plans de récupération politique et d'autres sont totalement fondées, car les grands prédateurs sont des contraintes. Cela nous interpelle, lorsqu'on veut agir en faveur de la nature : veut-on des humains qui vivent au plus près de la nature et grâce à la nature ? On a parfois des confrontations de cultures qu'il s'agit d'étudier et de confronter.



BIBLIOGRAPHIE

- » ADDIP-IDAMP, 2001a. La Colère des Pyrénées, recueil de témoignages, 8 p.
- » Benhammou F., 2007. Crier au loup pour avoir la peau de l'ours. Une géopolitique locale de l'environnement à travers la gestion et la conservation des grands prédateurs en France, Thèse ENGREF – Agro Paris Tech, Géographie-Sciences de l'environnement, Paris, 655 p.
- » Benhammou F. et Mermet L., 2003. « Stratégie et géopolitique de l'opposition à la conservation de la nature : le cas de l'ours des Pyrénées », in Natures, Sciences, Sociétés, 11 : 381-393.
- » Dendaletche C. et Camarra J.-J., 1979. Travaux de recherche sur l'ours brun des Pyrénées pour définir les effectifs, le mode de vie et les contraintes humaines sur son milieu afin de proposer des mesures de protection, Université de Pau , ministère de l'Environnement.
- » Mermet L. et Benhammou F., 2005. « Prolonger l'inaction environnementale dans un monde familial : la fabrication stratégique de l'incertitude sur les ours du Béarn », Ecologie et politique, n°31 : 121-136.
- » Erome G. et Michelot J.-L., 1990. L'ours brun dans les Alpes françaises - Faisabilité de sa réintroduction, Secrétariat d'Etat à l'Environnement, Artus, Centre ornithologique Rhône-Alpes, 409 p.
- » Parde J.-M. et Artus, 1992. Tableau de bord des milieux favorables au maintien et au retour de l'ours brun (Ursus arctos) dans les Pyrénées centrales, dossier n° 1, doc. interne, Blois, 52 p.

